

Jean Marie GLEIZES
63 rue Monte Cristo
13004 MARSEILLE
Tel portable : 06 72 27 34 00
Courriel : gleizes.jean-marie@orange.fr

**PLU DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE-ZONE D'ACTIVITE
DE LA RIMOURELLE
ORGANISATION DE LA JOURNEE DEBAT DU 18
NOVEMBRE 2017**

**RAPPORT DU GARANT DE LA CONCERTATION,
ANIMATEUR DE LA JOURNEE**

1-INTRODUCTION

Rappel du contexte

Pour répondre au déficit d'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Provence-Pays de Banon, la commune de Saint Michel l'Observatoire prévoit d'inscrire dans son PLU une zone d'activité sur des terrains classés NAE dans son ancien POS, au lieu-dit La Rimourelle. La communauté de Commune serait le maître d'œuvre de la zone.

Ces terrains font l'objet de plusieurs réglementations contraignantes. Des associations locales et de protection de l'environnement s'en sont émues et ont engagé des actions d'information et de contestation.

La commune de Saint Michel l'Observatoire a donc souhaité, au-delà de l'information et de la consultation réglementaire prescrite dans le cadre de l'élaboration de son PLU, organiser une concertation citoyenne plus large et plus efficace.

Une réunion, en sous-préfecture de Forcalquier, en présence de madame la Sous-Préfète et des principales parties prenantes¹, a été organisée pour échanger sur les propositions de la commune rassemblées dans une note d'intention distribuée lors de la réunion². Cette note synthétique rappelle néanmoins précisément le processus engagé : le déroulement de la réflexion préalable, le déroulement de la concertation préalable avec les habitants (depuis 2016), les conditions pour rendre

¹ Etaient concernées:

- Association des artisans et commerçants
- Association « Envienat »
- Association « la Rimourelle »
- Commune de Saint Michel l'Observatoire
- Communauté de Haute-Provence Pays de Banon

² « Concertation sur l'inscription au PLU de Saint-Michel l'Observatoire d'une ZAE au lieu-dit La Rimourelle ». Cette note est jointe en annexe 1.

plus efficace la concertation préalable concernant le site, une proposition d'organisation de la concertation préalable concernant le site.

La réunion visait :

- d'une part à informer de l'avancement du dossier les associations mobilisées au sujet de l'inscription d'une zone destinée aux activités économiques dans le PLU de la commune puis, le cas échéant, de son aménagement futur ;
- d'autre part à retenir des modalités de concertation propres à permettre à la commune puis à la communauté de prendre le moment venu les meilleures décisions.

Parmi les propositions :

« L'organisation d'une journée de débat sous forme d'un jury citoyen constitué d'habitants tirés au sort et acceptant de consacrer un samedi entier à la réflexion sur le sujet. Cette journée de débat comprendrait des phases de formation et des phases de débat, elle se conclurait par la production d'un avis argumenté pouvant comprendre des recommandations sur le projet de PLU mais aussi sur la mise en œuvre éventuelle des futurs aménagements. Elle serait animée par un garant indépendant de l'autorité responsable du PLU. »

Les missions du garant

Les missions du garant, animateur de la journée débat, avaient été convenues lors d'une réunion avec la collectivité le 26 juillet 2017³, puis arrêtées contractuellement, après la réunion du 1^{er} août, sur les bases suivantes :

- Cadrage, analyse des attentes et prise de connaissance des documents existants (dossier de présentation du projet, modalités de tirage au sort du jury, courriers des associations, ...)
- Visite sur le terrain, dialogue avec les élus, conseils sur le déroulement de la concertation
- Echanges sur le programme de la journée du 18 novembre 2017
- Animation de la journée du 18 novembre 2017
- Rédaction du rapport du garant sur le déroulement de la concertation

Dans la commande de la commune, deux fonctions doivent être distinguées, celle du rôle du garant et celle d'animateur.

En se référant au guide méthodologique de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), et aux expériences vécues par les garants, j'ai cherché, en fonction du temps alloué, à respecter au mieux les principes éthiques suivants :

- veiller au bon déroulement de la concertation
- veiller à la qualité et à la sincérité des informations diffusées
- m'assurer des dispositions prises pour leur bonne diffusion
- favoriser l'expression du public
- m'assurer de la transparence et de la qualité des réponses apportées
- rédiger un rapport remis à la commune, rendu public et joint avec le bilan de la concertation du maître d'ouvrage au dossier de l'enquête publique.

Le programme et les conditions de l'animation de la journée-débat ont été arrêtées en commun avec le référent des collectivités.

Les consignes de travail en groupe du jury ont été explicitées au début de la journée⁴.

³ L'interlocuteur référent des collectivités a été Michel JACOD, conseiller municipal de Mane et Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Haute Provence

⁴ Voir diapositive de présentation en annexe 2

LA CONCERTATION PREALABLE A LA JOURNEE DEBAT

Déroulement de la concertation préalable avec les habitants (depuis 2016)⁵

La concertation porte sur l'ensemble du PLU, mais à trois reprises, la question de l'éventualité d'une ZAE a monopolisé un temps significatif des réunions.

- 21 juin 2016 : réunion avec les agriculteurs
- 29 novembre 2016 : réunion publique de présentation du diagnostic du PLU
- 1 mars 2017 : réunion publique de présentation du PADD du PLU

S'ajoute à ces réunions ouvertes, une réunion avec l'association La Rimourelle organisée à la demande de cette dernière le 18 août 2016.

La participation et la place des 3 associations locales dans le déroulement de la journée a été arrêtée en collaboration avec le référent des collectivités : il a été jugé important que les associations ne se sentent pas exclues de la journée, qu'elles comprennent que la présence d'un jury citoyen n'enlève rien à leur rôle mais que cette présence est un plus pour la démocratie locale.

Aussi, ont-elles eu, de manière spécifique, leur place dans le déroulement de cette journée participative:

- lors de l'accueil et de l'ouverture de la journée,
- de la présentation des règles du jeu,
- en tant que personnes associées pouvant donner au jury, en toute indépendance leurs analyses et points de vue,
- en tant que personnes-ressources auprès du jury à sa demande
- au rendu final de l'avis du jury.

MODALITÉS ET ORGANISATION DE LA JOURNEE DEBAT

Documents mis à disposition du jury avant/pendant la journée débat

La commune a mis à disposition du jury les documents suivants actualisés en octobre 2017 :

- un dossier de synthèse sur la ZAE de la Rimourelle
- un dossier complet sur la ZAE de la Rimourelle
- un dossier annexe sur les options paysagères
- un dossier annexe sur le projet d'OAP
- un dossier analyse des incidences Natura 2000

En outre, l'association Envienat a diffusé **avant la journée débat** un dossier conséquent de contre-analyses et propositions, ainsi que copie d'une lettre Envienat et La Rimourelle au président de la République.

L'association « La Rimourelle », l'association des commerçants, et le Parc Naturel Régional du Lubéron ont diffusé chacun un document **lors de leur intervention à la journée débat**.

La Direction Départemental des Territoires y a fait une intervention orale.

LE TIRAGE AU SORT DES JURÉS

Le tirage au sort des 10 participants au jury s'est déroulé, sur la base des listes électorales, et a conduit à l'engagement de 8 électeurs de la commune de Saint Michel l'Observatoire, et un de

⁵ « Concertation sur l'inscription au PLU de Saint-Michel l'Observatoire d'une ZAE au lieu-dit La Rimourelle ». Cette note est jointe en annexe 1.

chaque autre commune Mane et Saint Martin les Eaux⁵, le mardi 17 octobre. Il a été fait en présence et avec l'aide des représentants des associations locales qui ont bien voulu jouer le jeu.

Une élue a été tirée au sort et a donc logiquement demandé son retrait de la liste des jurés, restait donc 9 jurés.

Pour des raisons strictement personnelles, un des jurés n'a pas pu se représenter au retour de la visite terrain.

Le tirage au sort a permis une quasi parité de genre (4 hommes, 5 femmes).

Ainsi qu'une diversité de qualité des membres : 2 retraités, 7 actifs dont 2 CSP supérieure.

Feuille de présence à la journée Débat (matin)

NOM	PRENOM	QUALITE	
GLEIZES	JEAN MARIE	GARANT	ANIMATEUR
CORNILLE	YVES	VETERINAIRE	ASSO ENVIENAT
BUCHET	CHARLES	CONSULTANT	ASSO RIMOURELLE
BERILLE	ETIENNE	NOVACERT	BE
DESPAGNE	HELENE	PAYSAGISTE	BE
GUILLERMIN	MIREILLE	RETRAITEE	JURE(E)
LE DOUARAN DIGNAU	SYLVIE	INGENIEURE	JURE(E)
SAINTE MARTIN	STEPHANIE	CHEF D'ENTREPRISE	JURE(E)
FILY	CLAUDINE	RETRAITEE	JURE(E)
BOULARD	LAURENT	COMMERCANT	JURE(E)
CARTIER	LUDOVIC	DESAMIANTEUR	JURE(E)
DUCERF	DOMINIQUE	CENTRE ASTRONOMIE	JURE(E)
BUISSON	BENJAMEN	METALLURGIE	JURE(E)
ZALESKI	MYRIAM	ARTISAN PATISSIER	JURE(E)
DEPOISSON	PASCAL	MAIRE	MO
JACOD	MICHEL	ELU CC	MO
CHABAUD	VIRGINIE	PRESIDENTE	ASSO ARTISANS COMM

LE PROGRAMME DE LA JOURNEE DEBAT

Comme prévu, le programme a été bâti en 3 grandes séquences :

- une première, d'information et de découverte par le jury des dimensions du projet et de sa complexité, avec y compris une visite sur le terrain animée par le chargé de mission du bureau d'étude et la paysagiste
- une seconde d'échange avec les parties prenantes
- une troisième de réflexion et discussion des jurés dans l'objectif de produire un avis.

Il faut avouer que le programme était dense. Néanmoins, il a été globalement respecté. Cependant la phase « questions à la maîtrise d'ouvrage » a été intégrée au travail du jury pour laisser un peu plus de place aux parties prenantes pour apporter leur contribution.

Il faut remarquer que le temps qui a été alloué aux associations durant cette journée a pu entraîner une frustration de leur part, d'autant plus que le retard accumulé avant le travail en groupe du jury n'a pas permis à ce dernier de faire appel à leurs ressources.

⁵ Aucun des électeurs tirés au sort à Dauphin n'a souhaité participer.

18 novembre 2017 : Programme de la journée

8H45	 Accueil des participants	Jury et associations
9H00	 Ouverture Pascal Depoison, maire de Saint Michel l'Observatoire Accueil et présentation des participants et du garant	
9H10	 Les règles du jeu Jean-Marie Gleizes, garant de la concertation	
9H25	 Le cadre juridique du projet Michel Jacod, CC Haute-Provence Pays de Banon Présentation et questions de compréhension du contexte juridique	
9H45	 Les enjeux du projet et le choix du site Michel Jacod, CC Haute-Provence Pays de Banon	Jury
10H15	 Visite du terrain Étienne Bérille, naturaliste et Hélène Despagne, paysagiste	
11H15	 Présentation du projet Jean-Marie Gleizes: <ul style="list-style-type: none"> ➤ évaluation environnementale et participation Étienne Bérille, Hélène Despagne, Michel Jacod : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Du projet initial au projet actuel ➤ Mesures de réduction des impacts envisagées ➤ Évaluation finale des impacts 	
12H30	 PAUSE DÉJEUNER (sur place)	
13H30	 Avis de parties prenantes (présentation suivie d'échanges, organisme par organisme) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Association La Rimourelle ➤ Association EnvieNat ➤ Association des artisans et commerçants ➤ Parc naturel régional du Luberon ➤ Direction départementale des territoires (DDT) 	Jury et parties prenantes
14H45	 Travail en groupe : questions à poser à la maîtrise d'ouvrage	Jury
15H00	 Réponse aux questions du jury Pascal Depoison, Michel Jacod	
15H15	 Travail en groupe : rédaction de l'avis (appel en tant que de besoin aux partenaires comme personnes ressources)	
16H45	 Présentation par le jury de son rapport	Séance en plénière

LA CONSTRUCTION DE L'AVIS DU JURY

Le travail du jury s'est déroulé selon une méthode participative où chacun peut, tour à tour, donner son opinion et enrichir l'opinion des autres, avec un temps de parole égal.

Pour structurer la réflexion puis l'avis du jury, l'animateur a proposé la grille de travail suivante :

GRILLE DE TRAVAIL POUR L'AVIS DU JURY

Qu'en pensez vous, que diriez-vous, quels sont les avantages, les inconvénients, auriez vous des suggestions, des recommandations, des propositions à faire ?



Le temps nous est compté

LA FORME

- La forme de participation choisie, le jury, le tirage au sort.
- L'organisation de la journée, l'accueil, les conditions de travail.
- Les contenus d'information préalable, la qualité des différentes interventions.
- Le caractère suffisant à ce jour pour donner votre avis.

LE FOND

- Le contexte socioéconomique du territoire, de la communauté de commune de Haute Provence, de la commune de Saint Michel, les enjeux économiques, l'équilibre actifs/emploi. le choix du site de la Rimourelle.
- Le contexte et les enjeux paysagers et environnementaux du site.
- Les incidences du projet sur l'environnement.
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prises par la collectivité.
- L'évolution du projet et son état final.
- Les mesures qui restent éventuellement à prendre pour améliorer le projet

Votre engagement pour le futur ?

Les sujets ont été abordés successivement en cohérence avec le déroulé du programme.

Le jury a eu 90 minutes pour formuler son avis, dont 20 minutes consacrées à la rédaction proprement dite. Qu'ils soient unanimes ou non, tous les points de vue ont été recueillis, certains n'ont pas été retenus, par consensus, pour la rédaction finale de l'avis.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU PROJET

Le rapport du garant vise à rendre compte de la manière dont la concertation, à cette étape du processus de décision, s'est déroulée et non à prendre position dans le débat lui-même.

Pour cette petite collectivité de Haute Provence, aborder la concertation sur un projet difficile comme celui de la réalisation d'une Zone d'activité économique, en allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'information du public et de consultation des Personnes Publiques Associées, au-delà également de l'habituel dialogue/confrontation avec les associations locales, est une expérience originale et forte.

Le faire en amont dans le processus de décision, et prendre l'engagement que si la concertation engagée y conduit la collectivité pourra renoncer à son projet, est également un

acte politique fort et peu courant : la commune fait ainsi part de sa volonté de ne pas « passer en force ».

Le choix d'éclairer les réflexions des élus par un avis d'un jury citoyen n'est pas chose courante, et certains des participants n'y ont pas adhéré spontanément. Nous avons encore tous une représentation de la démocratie comme n'étant que représentative ou délégative, et avons encore peu la pratique d'une démocratie participative, en particulier sous la forme d'un jury auquel on a du mal à donner sa légitimité.

Seule, une pratique de la participation, claire et efficace, en montrant qu'elle produit des résultats reflétant les positions des citoyens dans leur ensemble, peut lever les doutes de certains quant à la représentativité du jury, la volonté de transparence des élus et des bureaux d'études, les possibles manipulations de l'animateur, la sincérité du garant ! On peut penser que du chemin a été fait en ce sens lors de cette journée.

Beaucoup ont eu du mal à comprendre, en particulier parmi les parties prenantes, la place de cette journée-débat dans le processus de concertation et donc de décision. Habituellement, dans les étapes d'élaboration des documents d'urbanisme, et donc de prise en compte des projets importants à inscrire au PLU, au-delà de l'information du public, la consultation des citoyens n'intervient qu'au moment de l'Enquête Publique, en fait au moment où tous les choix sont arrêtés, et tous les documents réglementaires finalisés. La posture classique est alors plutôt d'évaluation critique, de recherche des manques et des erreurs.

Ce qu'a proposé la collectivité, c'est une intervention, en amont, des citoyens dans le contenu qualitatif d'un projet, qui sans nier les contraintes réglementaires existantes, les difficultés à faire, vise à évaluer la faisabilité et l'acceptabilité du projet.

Le jury a bien exprimé, ses membres n'étant pas pour la plupart des naturalistes, son sentiment d'un déséquilibre entre les exigences écologiques fortement documentées et les nécessités économiques insuffisamment développées. Si les impératifs économiques sont reconnus (emplois localisés) pour la création d'un site d'accueil des activités, c'est pour des raisons strictement écologiques que le site de la Rimourelle peut être remis en question. L'argumentaire de la commune sur les sites alternatifs mérite certainement d'être mieux explicité.

Il faut insister sur le fait, qu'en effet, le contexte réglementaire est loin d'être simple, ce qui rend tout de même le projet incertain. De cela, tout le monde en a été conscient. Ce contexte doit impérativement être clairement explicité en pointant, mais pas de manière obtuse et textuelle, les finalités profondes du législateur lorsqu'il prend ces mesures réglementaires : Natura 2000, Loi montagne, site classé, charte du PNR du Luberon.

L'Évaluation environnementale du PLU, dans sa partie focalisée sur la Rimourelle, devra bien entendu apporter les meilleures réponses, aux remarques environnementales, notamment celles formulées par le Parc et celles de l'association Envienat. A ce titre, et pour aller plus loin et démontrer la faisabilité du projet de la zone d'activité sur Rimourelle, la collectivité devra engager des compléments d'études environnementales.

L'évaluation environnementale devra aussi porter sur les infrastructures (accès, desserte, ...) et les réseaux, notamment d'assainissement, pour lesquels le jury a une forte attente.

De même, les jurés sont bien conscients qu'à cette étape du projet, toutes les solutions ne peuvent pas être apportées. Néanmoins ils attendent de la commune des engagements de principes forts, avec des mesures assurant leur application durable dans le temps, par exemple sur le type d'activités accueillies (un rejet très net du jury et des parties prenantes d'entreprises à caractère commercial avec vitrine sur route), sur l'épannelage des bâtiments. Le travail du bureau d'étude sur les mesures de réduction a été apprécié et les jurés demandent leur approfondissement.

En fin de journée, les membres du jury, unanimes, ont fait part de leur souhait de continuer l'expérience de démocratie participative engagée pour les autres étapes à venir de l'élaboration du PLU, mais bien sûr dans des conditions différentes :

- moins accaparantes pour les actifs⁷, c'est-à-dire plutôt sur une demi-journée, ou en dehors des heures habituelles de travail
- avec l'ensemble des informations diffusées avant la réunion, et non en séance⁸.
- en renforçant la crédibilité du jury par l'augmentation du nombre de ses membres (passer à 12) et en contrôlant les défections (par exemple avec des suppléants)

Globalement l'information a bien circulé. La collectivité gagnerait cependant en efficacité en ouvrant, et sur le site de la commune et sur le site de la communauté de communes, une rubrique dédiée à la participation autour du projet de zone d'activité de la Rimourelle, en y versant chronologiquement, l'ensemble des documents y afférant.

Enfin, la commune pourrait communiquer sur son expérience de démocratie participative et donner la parole aux jurés pour exprimer leur vécu.

⁷ En effet, il faut saluer l'effort fait par les jurés actifs d'offrir à l'intérêt général leur journée de salaire ou de chiffre d'affaire.

⁸ Les jurés ont apprécié que le document de l'association Envienat leur ait été au préalable diffusé. Ils ont fortement regretté que ce n'ait pas été la même chose pour le document du PNR, au regard de son contenu riche et problématique.

Annexe 1

Concertation sur l'inscription au PLU de Saint-Michel l'Observatoire d'une ZAE au lieu-dit La Rimourelle

Note de la commune pour la réunion en Sous Préfecture

Déroulement de la réflexion préalable

- 2001 (Pour mémoire) : Inscription au POS de la commune d'une zone NAe ayant pour vocation d'accueillir une petite zone d'activités sur une parcelle appartenant depuis 2001 à la CC Haute-Provence
- 2005 : Etude paysagère commandée à l'agence Paysages d'Avignon. Cette étude comporte un diagnostic et suggère quelques mesures pour réduire les impacts éventuels.

La possibilité offerte par le POS n'a pas été mise à profit durant cette période, le parc de Pitaugier sur Mane offrant des possibilités d'accueil suffisantes. La question se repose à l'occasion de l'élaboration du PLU de la commune prescrite en 2015.

- Septembre 2016 : 1ère analyse écologique de la zone dans le cadre de l'élaboration en cours du PLU
- 2 Novembre 2016 : au vu des enjeux socio-économiques et d'une 1^{ère} analyse des alternatives, décision prise conjointement par la commune et la CC d'explorer la possibilité d'aller plus loin en requérant les avis de diverses PPA
- 23 Novembre 2016 : 1^{ère} réunion avec la DDT (service Urbanisme et développement durable)
- 20 Décembre 2016 : réunion avec le PNR Luberon
- 13 Janvier 2017 : 2^e réunion avec la DDT (service Environnement)
- 17 Janvier: demande de rendez-vous au CD04 (M. Benferhat et service Environnement) sans suite donnée par le CD04
- 24 janvier 2017 : réunion de présentation du PADD au PPA
- 5 Février 2017 : envoi d'une note de présentation du projet au CD04 (service Environnement) sans réponse de la part du CD04
- 3 mars 2017 : réunion de cadrage avec la DREAL
- mai-juin 2017 : 2de analyse écologique sur le terrain
- juin 2017 : 2de étude paysagère menée par la CC

A l'issue de chacune de ces rencontres ou études successives, le dossier a été revu, enrichi ou modifié pour prendre en compte les remarques reçues.

Déroulement de la concertation préalable avec les habitants (depuis 2016⁹)

La concertation porte sur l'ensemble du PLU, mais à trois reprises, la question de l'éventualité d'une ZAE a monopolisé un temps significatif des réunions.

- 21 juin 2016 : réunion avec les agriculteurs
- 29 novembre 2016 : réunion publique de présentation du diagnostic du PLU
- 1 mars 2017 : réunion publique de présentation du PADD du PLU

S'ajoute à ces réunions ouvertes, une réunion avec l'association La Rimourelle organisée à la demande de cette dernière le 18 août 2016.

Rendre plus efficace la concertation préalable concernant le site

A cette date, le projet de PLU pour ce qui concerne le site est encore largement évolutif notamment parce que toutes les analyses écologiques ne sont pas encore disponibles. Par contre, on devrait disposer de tous ces éléments à la fin de l'été 2017.

Beaucoup d'informations circulent au sujet du devenir de ce site, laissant la place à des interprétations que les dates et la forme des réunions publiques n'ont visiblement pas permis de confirmer ou de préciser malgré le nombre de questions et les réponses qui ont pu leur être apportées. Cela tient en partie à ce que ces réunions ont abordé un champ bien plus large, celui du PLU qui est loin de se limiter au site en question, et aussi au fait que les études étaient encore loin d'être achevées lorsque ces réunions se sont tenues et donc que les réponses n'ont pu être apportées à certaines des questions.

Il nous semble donc utile et matériellement possible d'envisager à la rentrée prochaine une nouvelle concertation et nous proposons qu'elle soit organisée de manière à laisser plus de place que les réunions publiques habituelles à la réflexion et aux propositions constructives sur l'enjeu du déficit criant en emplois de la commune et de l'ancienne CC de Haute-Provence avec ses conséquences sociales et écologiques.

Si au vu de cette concertation, le principe d'urbanisation du site est maintenu, cette concertation permettra d'enrichir le dossier pour le passage en CDNPS envisageable en octobre-novembre 2017, et bien sûr alimentera le dossier de PLU en vue de la future enquête publique.

Proposition d'organisation de la concertation préalable concernant le site

1. 15 septembre : mise à disposition du public d'un dossier complet.
2. fin septembre : organisation d'une journée de débat sous forme d'un jury citoyen constitué d'habitants tirés au sort et acceptant de consacrer un samedi entier à la réflexion sur le sujet. Cette journée de débat comprendrait des phases de formation et des phases de débat, elle se conclurait par la production d'un avis argumenté pouvant comprendre des recommandations sur le projet de PLU mais aussi sur la mise en œuvre éventuelle des futurs aménagements. Elle serait animée par un garant indépendant de l'autorité responsable du PLU.
3. 15 octobre : diffusion d'un bilan de la concertation rédigé par le garant indépendant. Ce bilan décrira le déroulement de la concertation et présentera l'avis du jury citoyen et les réponses ou précisions apportées par la commune et la communauté aux éventuelles questions ou demandes de précision du jury citoyen.

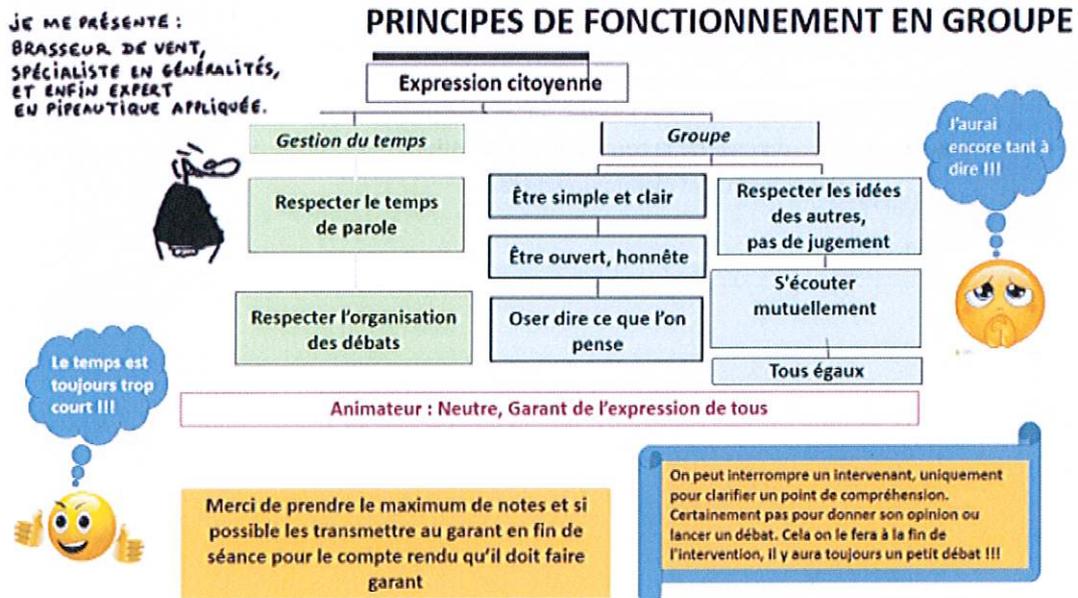
Organisation de la journée de débat :

⁹ Plusieurs réunions publiques avaient également abordé la question avant la prise de la délibération de révision du POS en élaboration de PLU.

Matin	9h-9h15	- rappel des règles du jeu par le garant
	9h15-9h30	- formation rapide sur la notion de PLU : objectifs, modalités d'élaboration
	9h30-10h	- présentation des enjeux généraux concernant le site : enjeux socio-économiques, environnementaux dont biodiversité, paysage, ... déplacement sur le site :
	10h15-10h30	- diagnostic en marchant retour en salle :
	10h45-12h	- présentation détaillée du projet concernant le site
Après-midi	13h30-14h30	- avis de diverses PPA ou associations - élaboration en jury de questions à poser à la commune
	14h30-15h	- réponse de la commune aux questions
	15h-15h30	débat interne et élaboration de l'avis
	15h30-17h	

Annexe 2

Les règles du jeu



Annexe 3

AVIS DU JURY

Plan local d'Urbanisme de la commune de Saint Michel l'Observatoire et Projet de la zone d'activité de la Rimourelle

Avis des 8 jurés

Avis sur la forme :

- Les jurés apprécient cette approche participative, leur sélection par tirage au sort, la visite de terrain, mais auraient souhaité avoir la note du Parc Naturel Régional du Lubéron avant la séance, comme la majorité des autres documents transmis ;
- Si le processus participatif avec les jurés se poursuit, il leur paraît souhaitable que le nombre de jurés soit de 12 comme initialement prévu, voire en « nommant » des remplaçants, de manière à s'efforcer d'être plus représentatifs des citoyens des 4 communes concernées de Dauphin, Mane, St Martin, et St Michel ;
- Pour certains des jurés, il aurait été souhaitable qu'une partie de la réunion de cette journée soit consacrée à une analyse des atouts et des faiblesses du territoire, en rapport avec des enjeux de société et l'avenir de nos enfants ;
- Le jury considère qu'il y a eu dans les informations transmises tout au long de la journée une disproportion entre les aspects écologiques et les aspects économiques au détriment de ces derniers.

Avis sur le fond :

- Les jurés ont conscience de la complexité réglementaire du projet du fait notamment d'être dans une zone de Montagne et dans une zone « Natura 2000 » ;
- Les jurés recommandent qu'il y ait des discussions concernant les aspects écologiques entre le bureau d'étude et le Parc Naturel Régional du Lubéron de manière à avoir une meilleure harmonisation des points de vue, dès les phases initiales du projet ;
- Les jurés sont unanimes pour penser qu'il y a un besoin d'accueil d'activités économiques supplémentaires sur St Michel l'Observatoire ; les pistes d'activités économiques peuvent effectivement concerner les saveurs/senteurs, comme actuellement envisagé par le maître d'ouvrage, mais aussi l'artisanat, les technologies en lien avec l'astronomie et de manière plus large les nouvelles technologies, le site d'activité pourrait aussi intégrer une « maison » pour la sensibilisation sur les aspects environnementaux ;
- Une partie du jury s'interroge sur la nécessité de l'équilibre actif/emploi et souhaiterait qu'il y ait une étude/consultation sur les attentes des résidents peut-être pas uniquement de St Michel mais élargie au périmètre de l'ensemble de la communauté de communes ;
- Certains jurés se demandent si pour consolider le dossier sur le parc d'activités économiques, d'autres alternatives ne seraient pas à étudier en plus des 4 actuelles, voire même en dehors de la commune de St Michel ;

- Des études sur l'assainissement de la zone d'activité et son coût sont à intégrer au projet ainsi que l'impact sur l'environnement de ces travaux d'assainissement ;
- Une enveloppe budgétaire indicative du coût de l'aménagement (voire de son fonctionnement) de la zone d'activité est demandée ;
- Certains membres du jury pensent que l'impact écologique du projet est surévalué par rapport aux bénéfices économiques en tenant compte qu'une réduction et gestion stricte des impacts écologiques devront être faites tant durant les phases de construction que d'exploitation ;
- Deux grands sujets :
 - Quid de la loi Montagne et de ses possibilités de dérogation pour ce projet ?
 - Le cahier des charges de la zone d'activité, tant pour sa construction que pour sa gestion ; ce cahier des charges devra être détaillé et contraignant de manière à respecter l'environnement et à participer à l'éducation des citoyens sur les questions environnementales ;
- Le jury souhaite poursuivre, sous un format peut-être plus léger, son implication sur le suivi de l'évolution de ce projet de zone d'activité.

Annexe 4

LE JURY

Sur le terrain



Travail en salle



Annexe 5

Communauté de communes de HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON, siège Mane , 21 communes , 9 586 habitants, 479,25 Km²

SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
8 479 Étoiles visibles à l'œil nu, Population 1 204 hab.

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	QUALITE	
GLEIZES	JEAN MARIE	GARANT	ANIMATEUR
CORNILLE	YVES	VETERINAIRE	ASSO ENVIEAT
BUCHET	CHARLES	CONSULTANT	ASSO RIMOURELLE
BERILLE	ETIENNE	NOVACERT	BE
DESPAGNE	HELENE	PAYSAGISTE	BE
GULLERMIN	MIREILLE	RETRAITEE	JURE(E)
LE DOUARAN DIGNAU	SYLVIE	INGENIEURE	JURE(E)
SAINTE MARTIN	STEPHANIE	CHEF D'ENTREPRISE	JURE(E)
FILY	CLAUDINE	RETRAITEE	JURE(E)
BOULARD	LAURENT	COMMERCANT	JURE(E)
CARTIER	LUDOVIC	DESAMIANTEUR	JURE(E)
DUCERF	DOMINIQUE	CENTRE ASTRONOMIE	JURE(E)
BUISSON	BENJAMEN	METALLURGIE	JURE(E)
ZALESKI	MYRIAM	ARTISAN PATISSIER	JURE(E)
DEPOISSON	PASCAL	MAIRE	MO
JACOD	MICHEL	ELU CC	MO
CHABAUD	VIRGINIE	PRESIDENTE	ASSO ARTISANS COMM